VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Par FREEMAN & FREEMAN

Par FREEMAN & FREEMAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE SARAH DALSHEIMER ROSE — No. 104,967 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.

COTTAGE DOUBLE, Avenue St-Charles, 1627-29 avenue St-Charles entre les rues Euterpe et Terpsichore

A L'ENCAN MARDI, 28 OCTOBRE 1913.

Conformément et en vertu d'un ordre signé le 16 septembre 1913 par l'Honorable E. K. Skinner, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable Porter Parker, juge de la Division D, actuellement absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le dit ordre adressé à la maison Freeman & Freeman, encanteurs, il sera offert en vente à l'encan par les dits encanteurs à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le MARDI, 28 octobre 1913, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages, et dépendances qui en dépendent ou y appartiennent, situé dans le premier district de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues St. Charles (autrefois Nayades), Carondelet (autrefois Apollo), Euterpe et Therpsichore, désigné par le numéro 3 sur un plan dressé par C. A. Heden, architecte, daté du 17 décembre 1892, déposé en l'office de T. O. Stark, notaire en cette ville; le dit lot est composé de la moitié du lot original désigné par le No. 27 sur un plan du faubourg Annunciation dressé par B. Lafon, voyer ancien notaire en cette ville, et mesure en mesure américaine suivant le dit plan 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Charles sur 197 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par Mme Sarah Dalsheimer, épouse de Louis Rose, suivant acte passé devant Joseph Cohn, notaire, le 26 février 1878, registre des transfers 111 folio 299.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère les taxes de l'année 1913, et tous les certificats, acte de vente devant Philip Gensler, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépot requis au moment de l'adjudication chez Freeman & Freeman, encanteurs, bureau 218 rue Baronne.

MERRICK, LEWIS, GENSLER & SCHWARZ, Avocats.
sept23,28—oct12,19,26,28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée, portant le numéro municipal No. 2411 rue Saint Claude, entre Music et l'avenue St. Roch.

Security Building and Loan Association vs. Pierre B. Petit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,887 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 novembre 1913, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues St. Claude, Marais, Music et l'avenue St. Roch, désigné comme lot No. 6 de l'Ilet No. 394, et par le numéro dix-neuf, sur le rôle d'assessement, le dit lot mesure trente trois pieds, huit pouces, de face à la rue St. Claude, sur cent cinq pieds, deux pouces et deux lignes en profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans le proces ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
BUCK, WALSHE & BUCK,
Avocats pour la demanderesse.
oct—17,18,24,31nov—7,14,19,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de résidence attractive et de valeur dans le Sixième District portant le numéro municipal 1431 rue State, au coin de la rue Garfield, dans un voisinage aristocratique, avec de magnifiques environs.

Wm. S. Parkerson vs. Hubert M. Ansley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,708—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 novembre 1913, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, de quelque façon situé dans le 6me District de cette ville dans le carré No. 28, Bloomingdale, borné par les rues State, Garfield et Pitt et la ligne de Hurstville ou Bloomingdale. Le dit lot mesure trente pieds de face à la rue State sur une profondeur et face à la rue Garfield de cent vingt-cinq pieds.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
STIRLING PARKERSON,
Avocat pour le demandeur.
oct—3,4,10,17,24,31nov—6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Premier District portant le numéro municipal No. 3219 rue Gravier, entre les rues Lopez et Rendon.

Anthony Bonaud vs. Joseph Emuy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,670 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 13 novembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet 664, borné par les rues Gravier, Lopez, Commun et Rendon, désigné comme lot No. cinq sur un plan par Castaing et Cellas, voyers, daté du 20 mars 1866, déposé en l'office de A. S. Bienvenu, notaire. Le dit lot mesure trente-et-un pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de cent-vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Le tout suivant croquis joint à un acte devant Fred Deibel, notaire, le 30 avril 1901.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
EDWARD A. PARSONS,
Avocat pour le demandeur.
oct—10,11,17,24,31nov—7,12,13

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Shérif, le VENDREDI, 28 novembre 1913, d'une grande jolie et attractive propriété résidentielle de valeur, portant le numéro municipal 1736 Avenue Palmer, coin de la rue Franklin, dans un voisinage aristocratique, environs magnifiques.

Louis B. Giraud vs. Charles T. Keplinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,900 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 28 novembre 1913, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville dans le carré borné par l'Avenue Palmer et les rues Calhoun, Saratoga et Franklin, lequel dit lot de terre forme le coin de l'Avenue Palmer et la rue Franklin, et mesure soixante pieds de face à l'Avenue Palmer sur cent soixante pieds de profondeur et face à la rue Franklin.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
HENRY L. FAVROT & LEWIS R. GRAHAM, Avocats pour le demandeur.
oct—17,18,24,31nov—7,14,20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Matthew C. O'Brien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,101 — Division A — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Matthew C. O'Brien, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
oct—21,25,30

Succession de Mlle Alice T. Brady.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,963 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mlle Lulu Bradshaw, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
RICHARDSON & SOULE, Avocats.
oct—17,21,28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif, le VENDREDI, 28 novembre 1913, de deux propriétés de valeur du Premier District portant respectivement les numéros 333 et 337 rue Alexandre, entre Banks et Palmyre, partiellement à termes de crédit.

Felix J. Dreyfous vs. Albert B. Davis, receveur Métropolitan Building Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,950 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 28 nov. 1913, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos. 2 et 3 dans l'Ilet 801, borné par les rues Alexandre, Murat, Banks et Palmyra, sur une copie de croquis établi par Walter J. Seghers, député voyer de ville, daté du 16 mai 1912, et joint à l'acte 676 de 1912 passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, suivant laquelle copie les dits lots s'adjoignent et mesurent chacun, trente pieds de face à la rue Alexandre sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quatre pieds quatre pouces et six lignes. Lot No. 2 étant le plus proche et s'étendant à une distance de trente pieds de la rue Banks.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions:

Les deux dits lots décrits ci-dessus Nos. 2 et 3 seront offerts et vendus séparément sous des conditions identiques qui sont comme suit pour chaque lot.

1. L'acquéreur aura à payer comptant la somme de $300, représentant le montant de 3 billets de $100 chacun, tous datés du 1er mai 1913, payables respectivement à 120, 150 et 180 jours après date, aussi les intérêts accrus sur les 3 billets depuis le 1er mai 1913 et sur le billet de $3,200 daté du 1er mai 1913, payable à un an de vue, au taux de 8 pour cent par an depuis le 1er mai 1913 jusqu'à la date de la vente; ainsi que les honoraires d'avocats au taux de 5 pour cent sur le montant des billets en recouvrement et sur l'intérêt en ceci, $3 coût de la copie de l'acte, le coût et les frais du procès et vente aux lots vendus, et les taxes s'il y en a, sur le lot vendu.

2. L'acquéreur devant assumer le paiment du dit billet de $3,200 daté du 1er mai 1913, payable un an après date avec intérêt au taux de 8 pour cent par an depuis la date de la vente jusqu'au paiment.

3. L'acquéreur devant payer le solde de l'adjudication, s'il y en a, au comptant.

Dans le cas où le montant de l'adjudication du lot vendu ne couvrirait pas la dette de la défenderesse sur le lot vendu comme il est démontré plus haut, alors.

4. L'acquéreur devra payer au comptant les intérêts accrus au taux de 8 pour cent par an depuis le 1er mai 1913 à la date de la vente sur $3,500 (montant des dits 3 billets de $100 chacun et du dit billet de $3,200) le coût et frais du procès et vente au lot vendu, $3 coût de la copie de l'acte, les taxes (s'il y en a de dues) sur le lot vendu, honoraires d'avocat, aux taux de 5 pour cent sur le montant, de tout les dits billets et sur les intérêts accrus en ceci et aussi le prorata accru du net produit de la vente de chacun des dits billets de $100 chaque, déjà échu.

5. L'acquéreur devant assumer le paiment du dit billet de $3,200 ci-dessus deuxièmement décrit, jusqu'au montant seulement du prorata accru du net produit de la vente, et payer les intérêts seulement sur le prorata accru au taux de 8 pour cent par an depuis la date de la vente jusqu'au paiment.

Les acquéreurs respectifs, des lots respectifs, devant assumer et agréer à toutes les obligations et stipulations, comme stipulées dans les actes de ventes originaux, les deux passés devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 1er mai 1913, enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, comme au lot No. 2 dans le registre No. 1089, folio 245, le 5 mai 1913, et comme au lot No. 3 dans le registre 1090, folio 100, le 5 mai 1913.

Les acquéreurs respectifs au moment de l'adjudication devant faire un dépot de 10 pour cent de leur achat respectif.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
oct24,31—nov7,14,21,28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District portant le numéro municipal 619 rue Upperline, entre les rues Annunciation et Laurel, le VENDREDI, 28 novembre 1913.

Excelsior Homestead Association vs. Mme Elizabeth Berley, épouse d'Auguste Faber et Auguste Faber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,965 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 28 nov. 1913, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelques façons, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 140, borné par les rues Annunciation, Upperline, Lyons et Laurel, désignées par les Nos. 9 et 10, et mesurent comme suit: Lot No. 9 mesure vingt-cinq pieds trois pouces plus ou moins de face à la rue Upperline sur une profondeur de cent six pieds quatre pouces sur la ligne arrière des lots 4, 5, 6, 7, 8 et autres lots, et une profondeur de cent soixante-trois pieds cinq pouces sur la ligne de côté du lot No. 10, le tout plus ou moins. Le lot No. 10 a une façade sur la rue Upperline de vingt-cinq pieds trois pouces plus ou moins, sur une profondeur de cent soixante-trois pieds cinq pouces sur la ligne de côté du lot No. 9, et une profondeur de cent cinquante-neuf pieds et quatre pouces sur la ligne de côté des autres lots adjoignant, plus ou moins.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant en sus et en plus de son enchère payer les taxes dues sur la dite propriété soit environs $65 et faire un dépot de dix pour cent, au moment de l'adjudication, sur le montant du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
CONRAD G. COLLINS,
Avocat pour le demandeur.
oct24,31—nov7,14,21,27,28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bluefields Tanning Co. vs. Sigmund Traube.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 58,932 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques en mon entrepôt, 727a729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 4 nov. 1913, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Une caisse enregistreure "National", huit corsages à basques en drap, six corsages en soie, trois corsages habillés, deux corsages en drap gris rayé, un corsage en velour à côtes, etc.

Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée suivant inventaire enregistré en mon bureau.

CONDITIONS — Comptant.

P. McGILL,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
CAFFERY, QUINTERO & BRUMBY,
Avocats pour le demandeur.
oct24,30—nov4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chas. W. Heuer vs. Mme Peter Di Maggio & Son, et al., et les membres individuels en cette affaire.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 55,412 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à vendre à l'encan à la porte principale de la nouvelle bâtisse de cour, sur la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis dans le Second District de cette ville, le 14 novembre 1913, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Tous les droits, titres et intérets de Mme Peter Di Maggio et de Pierre Di Maggio, défenseurs dans la propriété décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet borné par les rues St. Andrew, Laurel, St. Mary et Constance, le dit lot de terrain étant designé par le No. 24 et mesurant 29 pieds 1 pouce et 1 ligne de face et profondeur à la rue St. Andrew sur une profondeur de cent vingt (120) pieds et face à la rue Laurel, entre lignes parallèles et formant les coin des rues St. Andrew et Laurel.

Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée suivant inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

P. McGILL,
Constable de la Premi.re Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
TITCHE & ROGERS,
Avocats pour le demandeur.
oct—14,20,26nov—2,8,14

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante par le Shérif Civil

d'une grande propriété commerciale de grande valeur et située au centre des affaires

Portant les numéros Municipaux
510-512-514-516-518
RUE POYDRAS
Et les numéros municipaux
517-519-523-525
RUE LAFAYETTE

Le tout dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Camp et Magazine

Dans un voisinage commandant un bon prix actuellement et certain d'augmenter de valeur dans un avenir très prochain. Et se trouvant près du nouveau bureau des postes, des banques, bureaux des journaux, bureaux des chemins de fer et des grands établissements commerciaux. Le tout offrant une splendide opportunité pour un placement de revenus certains.

dans l'affaire de la Whitney-Central Trust et Savings Bank et als vs James B Sinnott

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,736 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 novembre 1913, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

A. Deux certains lots ou portions de terrain dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Poydras, Camp, Lafayette et Magazine, désigné comme Ilet No. 164, les dits lots ou portions de terrain sont désignés par la lettre "A" et numéro un; le dit lot ou portions désigné par la lettre "A" est pris de, et forme l'arrière extrême du lot original de terrain désigné par la lettre D, lequel lot original de terre formait le coin des rues Camp et Lafayette, désigné et décrit comme tel suivant acte de partage entre B. Story et les héritiers de B. Story devant H. B. Cenas, notaire, le 9 mai 1851; la dite portion ou lot de terrain mesure trente-deux pieds de face à la rue Lafayette sur une profondeur entre lignes parallèles de trente pieds trois pouces. Et le dit lot No. un est aussi désigné comme lot No. un sur un croquis joint à un acte de vente par G. W. Denton à J. H. Dennett, devant T. O. Stark, notaire, le 27 mars 1866, et mesure en mesure anglaise trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne arrière du lot précité lequel il joint à l'arrière, sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes entre lignes parallèles et trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne extrême arrière, laquelle est parallèle à la rue Poydras.

B. Six lots de terrain situés dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Poydras, Camp, Lafayette et Magazine, désigné comme Ilet No. 164, les dits lots sont désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 7, et mesure comme suit: Les lots numéros un et deux ont chacun vingt-et-un pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Poydras et quatre-vingt-dix-neuf pieds six pouces et sept lignes en profondeur. Le lot No. 3 a vingt-et-un pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes. Le lot No. 4 a vingt-et-un pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Poydras par cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes en profondeur. Le lots Nos. 6 et 7 mesurent comme suit. Le lot No. 6 a trente-cinq pieds trois pouces et 1-8 ligne de face à la rue Lafayette, deux cent vingt-deux pieds neuf pouces et 4-8 lignes en profondeur sur la ligne de côté la plus proche et vers la rue Magazine, et deux cent et vingt-deux pieds huit pouces et quatre lignes sur le coté de la ligne opposée. Le lot No. 7 a trente-cinq pieds trois pouces et 1-8 ligne de face à la rue Lafayette, deux cent vingt-deux pieds huit pouces et quatre lignes en profondeur, sur la ligne du No. 6, et deux cent vingt-deux pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté opposée.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL,
Avocats pour les demandeurs.
oct—3,4,10,17,24,31nov—4

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE; Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

TROIS EDITIONS DISTINCTES

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE.

POUR LES ETATS-UNIS, CANADA, MEXIQUE ET CUBA, PORT COMPRIS:

$9.00-Un An | $4.50-6 Mois | $2.25-3 Mois | $0.75-1 Mois

POUR L'ETRANGER, PORT COMPRIS:

$12.15-Un An | $6.10-6 Mois | $3.05-3 Mois | $1.05-1 Mois

EDITION HEBDOMADAIRE,

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

POUR LES ETATS-UNIS, LE MEXIQUE ET CUBA, PORT COMPRIS:

$3. - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

LE CANADA ET L'ETRANGER

$4.00 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.35 - - 4 Mois

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

EDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express